

Projet d'appui à la mise en œuvre de la Loi Organique du Budget de l'État



Le contrôle interne comptable : une nouvelle approche des contrôles

28 mai 2019

Projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France en appui au Ministère des Finances









Le contrôle interne comptable PLAN de la PRESENTATION

☐ La notion de contrôle interne

☐ Le CIC : une autre approche du contrôle









- ☐ Comptabilité patrimoniale et contrôle interne comptable (CIC) :
 - ➤ la finalité de la comptabilité patrimoniale : fournir une information fiable, fidèle et exhaustive sur le résultat et l'évolution de la situation financière.
 - ➢ la finalité du CIC : faire en sorte que l'organisation comptable mise en place soit « maitrisée », c'est à dire qu'elle respecte les principes de qualité comptable et les règles en vigueur, créant les conditions nécessaires à la certification des comptes.
- Un terme et un concept anglo-saxons :
 - contrôle = maîtrise
 - ➤ le contrôle interne = la maîtrise d'un processus, du fait de sa conception et de son organisation.
 - ➢ le contrôle externe = l'appréciation par un tiers de la maîtrise d'un processus.









☐ La justification en Tunisie : la loi organique du budget (LOB)

L'article 27 de la loi organique du budget (LOB) dispose que « les comptables publics tiennent et établissent les comptes de l'Etat selon les principes communément admis et notamment ceux relatifs à l'intégrité et à la sincérité de ces comptes et qui doivent refléter une image fidèle de la situation financière de l'Etat et de son patrimoine.

Le ministre chargé des finances établit les états financiers annuels de l'Etat qui sont soumis à la certification annuelle de la Cour des Comptes »

☐ La définition internationale du C.I.C (Intosai) :

« Le contrôle interne comptable recouvre l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents mis en œuvre par l'ensemble des acteurs, pour maîtriser le fonctionnement des activités financières de l'État et donner ainsi une assurance raisonnable sur la qualité des comptes, c'est-à-dire, leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière. »









☐ Une démarche permanente et itérative.

☐ L'ensemble du contrôle interne comptable de l'État sera évalué chaque année par la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État.

L'ensemble de ce dispositif concourt ainsi à fournir au Parlement et aux citoyens une information comptable enrichie et fiable. C'est un outil d'exercice de la démocratie.









- ☐ Les services financiers de l'Etat : Un environnement institutionnel favorable.
 - La « culture » du **respect des règles et du contrôle** de leur conformité constitue une base solide.
 - L'État dispose d'une organisation comptable dédiée qui constitue un acquis en matière de contrôle interne :
 - une séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, qui répond à la nécessité d'articuler des fonctions spécifiques;
 - La responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public sur les opérations qu'il exécute ;
 - La combinaison d'un système de centralisation de la comptabilité et de déconcentration des acteurs de la comptabilité de l'État, en proximité avec les gestionnaires et les citoyens ;
 - Le caractère d'exemplarité des services comptables de l'Etat.









☐ Quels sont les apports d'une démarche de contrôle interne ?

Cette démarche implique :

- Pour les comptables,
 - une prise de recul pour identifier les risques et les actions à mettre en œuvre pour les couvrir ;
 - > une réflexion critique sur l'organisation existante, pour se concentrer sur ce qui est significatif, et à améliorer en permanence les processus.
- Pour la direction générale (producteur du « compte général annuel de l'État ») un pilotage opérationnel des risques favorisant ainsi la prise de décision et la transparence comptable.
- Pour le Parlement, c'est la preuve de l'exercice d'une bonne gouvernance de l'État.
- ➢ Pour les bailleurs de fonds internationaux, elle conditionne la certification et donc la notation financière et donc in fine le coût du crédit.









Le contrôle interne comptable PLAN de la PRESENTATION

☐ La notion de contrôle interne

☐ Le CIC : une autre approche du contrôle









- ☐ Le CIC : une « révolution culturelle » qui implique l'acquisition de nouveaux « réflexes comptables » :
 - **la formalisation des procédures :** En cycles, sous-cycles, processus, procédures, tâches dans un cadre de référence (rôle de l'administration centrale)
 - le recensement des risques et l'analyse des anomalies et dysfonctionnements constatés : L'auto-diagnostic (rôle du comptable public)
 - L'identification et la mise en place de mesures correctrices (rôle du comptable public)
 - la traçabilité des interventions et des contrôles : Tout contrôle qui n'est pas tracé est réputé inexistant => signature, archivage (rôle du contrôleur)







Le recensement des risques financiers et l'analyse des anomalies constatées.

- ☐ Le CIC repose sur l'appréciation des enjeux et des risques financiers, ce qui veut dire :
 - > mesurer le niveau des masses financières et leur importance relative,
 - définir, recenser et valoriser les risques financiers.
- ☐ Trois outils à exploiter :
 - Le dernier rapport d'audit (s'il est disponible),
 - L'organigramme fonctionnel nominatif (OFN),
 - > La cartographie des risques.





- ☐ Le CIC s'assure que l'organisation comptable mise en place est proportionnée aux enjeux et aux risques, c'est à dire une organisation :
 - qui séquence de façon pertinente les principales phases des chaines de travail,
 - qui répartit de façon optimale le rôle et les interventions de chacun des acteurs de la chaine de travail,
 - qui hiérarchise les différents niveaux de contrôle :
 - Auto-contrôle
 - Contrôle mutuel
 - Supervision
 - => l'organigramme fonctionnel





- ☐ L'organigramme fonctionnel nominatif (OFN) est un outil de pilotage qui permet :
 - de prendre connaissance des processus et des tâches confiées à chaque agent (quoi est fait par qui);
 - d'analyser la pertinence de l'organisation ;
 - d'identifier les risques éventuels liés à l'organisation des tâches (ex : rupture dans une chaîne de travail ; absence de suppléant ; réalisation complète d'une chaîne de travail sensible par un même agent) ;
 - définir le positionnement des contrôles en fonction des caractéristiques propres au service : taille du service, risques et enjeux des divers processus, modalités d'encadrement du service, etc.







☐ Exemple de maquette <u>d'OFN</u> d'un service comptable

DATE			Chef de ser	vice :	Adjoint :				
	SERVICE :								
Procédures	Tâches	Titulaire			Suppléant			Responsabl	
		Nom	Délégatio n de signature	Application informatique s / Profils informatique s	Nom	Délégatio n de signature	Application informatiqu es / Profils informatiqu es	e de la supervision contemporai ne (visa)	Observations
CYCLE : TENIR LES COMPTES DE L'ETAT									
SOUS-CYCLE : CENTRALISATIONS AU NIVEAU LOCAL ET TRANSFERTS									
Processus : Centralisations des opérations des comptables secondaires de la DGFiP									
Transmission des opérations des trésoreries	Transmission des opérations des trésoreries								
Transferts entre DDFIP / DRFIP et trésoreries	Réception des transferts en trésorerie								
SOUS-CYCLE : TENUE DU COMPTE BANCAIRE ET OPERATIONS DE TRESORERIE									
Processus : Numéraire									
Tenue de la caisse	Tenue de la caisse								
Encaissements en numéraire	Encaissements en numéraire								
Paiements en numéraire	Paiements en numéraire								
Approvisionneme nt et dégagement de la caisse	Approvisionnement et dégagement de la caisse								
Processus : Compte bancaire									
Tenue du compte bancaire	Tenue quotidienne du compte bancaire								
	Consolidation annuelle du compte bancaire								
	Encaissements des chèques et autres effets bancaires								
	Encaissements des virements et des prélèvements								
	Encaissements par carte bancaire								
Paiement sur le compte bancaire	Paiements par virement								



☐ Le CIC : La cartographie des risques :

- Recommandations du rapport d'audit (à partir des points faibles signalés)
- Risques identifiés à partir de l'OFN (suppléance, habilitations, délégations, formation...)
- Fragilités identifiées par le responsable (audit interne)

EXEMPLE

SYNTHESE sur un DEPARTEMENT FRANCAIS







☐ Le CIC : Le plan d'actions et de contrôles

- La phase d'auto-diagnostic est terminée.
- Elle s'intègre dans une démarche nationale (PNCI) et départementale (PDCI).
- On identifie les mesures correctives :
 - Actions : « one shot »
 - Contrôles : Récurrents
- Mise en œuvre des contrôles :
 - L'échantillonnage (taille, pertinence)
 - Un investissement minimum pour une couverture maximum
 - > Exemples:
 - PLAN d'ACTION (Municipal)
 - PLAN d'ACTION (Hôpital)







- ☐ La traçabilité des interventions et des contrôles : Le dossier de révision
 - > Tout contrôle qui n'est pas tracé est réputé inexistant ;
 - > Annotations,
 - Signature,
 - Archivage (papier ou scan)
 - Architecture normalisée de conservation des traces de contrôles ;
 - Dossier de révision
 - Arrêtés comptables
 - Une balance







Une démarche à déployer vers les partenaires ordonnateurs

- Le levier des régies : Exemple de maquette <u>d'organigramme</u> <u>fonctionnel</u> d'une régie.
- Le contrôle interne chez l'ordonnateur, par le biais du partenariat:
 - Contrôle interne budgétaire (CIB)
 - La démarche de certification dans les collectivités locales
 - Conventions de service comptables et financiers (CSCF)



